

COLLÈGE

PROGRAMMES 2016

PROGRAMMES 2016

ANALYSES ET ENJEUX

Le ministère a publié les nouveaux programmes⁽¹⁾ des cycles 3 (CM1 CM2 Sixième) et 4 (Cinquième, Quatrième, Troisième) à l'issue d'un long processus d'élaboration au cours duquel, à partir des consultations qu'il a menées auprès des collègues en parallèle des consultations ministérielles, le SNES-FSU n'a cessé de proposer des améliorations aux projets élaborés par le CSP⁽²⁾.

Le SNES-FSU a obtenu que ces programmes sortent de la logique du socle de 2006 (double prescription socle/programmes) mais le travail du CSP a été percuté par la marche forcée du ministère pour imposer la réforme « collège2016 » dont le SNES-FSU demande l'abrogation : logique curriculaire s'appuyant sur la mise en place des cycles triennaux, intégration des EPI rajoutés après coup et mise en œuvre simultanément sur tous les niveaux du collège à la rentrée 2016.

Difficultés sur le terrain

La première conséquence en est le manque de repères annuels dans la plupart des disciplines. Les enseignant-e-s seront ainsi contraint-e-s, dans un temps très court, à s'approprier tous les programmes et à construire des cours sur tous les niveaux la même année. Ils risquent d'être submergés par la multiplication des réunions et autres conseils imposés par la réforme pour répartir les contenus par année, concevoir et mettre en place les EPI, et définir localement les modalités d'évaluation. Comment bien faire son travail dans ces conditions ? Comment lutter contre les

inégalités déjà fortes entre les établissements ? Comment les élèves qui changeront d'établissement en cours de cycle pourront-ils s'y retrouver avec des progressions annuelles qui risquent d'être différentes suivant les établissements ?

Quant aux manuels scolaires, certains seront écrits par cycle, certains présenteront une répartition annuelle des programmes de cycle (confiée aux éditeurs) et d'autres présenteront uniquement des ressources. Ils ne seront pas tous prêts pour la rentrée et ne pourront pas tous être financés...

Des points contestables

Si la plupart des programmes ont été nettement améliorés suite aux différentes consultations, des problèmes importants impactant davantage certaines disciplines demeurent :

- ▶ L'orientation des programmes d'histoire-géographie, technologie, EPS et EMI est contestable (voir encadré sur le CSP et les GEPP⁽³⁾).
- ▶ Les programmes des cycles 3 et 4 manquent d'articulation entre eux.
- ▶ Certains programmes du cycle 3 correspondent mieux aux spécificités de l'école primaire, d'autres à celles du collège, ce qui montre bien le caractère inopérant d'un cycle à cheval.
- ▶ Certains programmes ont des repères de progressivité trop imprécis ou sont relativement flous concernant les connaissances à acquérir et/ou le niveau de maîtrise de certains concepts, ce qui risque de renforcer les inégalités.

Suite page 4 ▶

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES ET LES GEPP

Le Conseil supérieur des programmes, installé par Vincent Peillon en 2013 suite à la loi d'orientation, est un organisme indépendant des inspections générales et de l'exécutif, dont la création répond à une demande de transparence dans le processus d'élaboration des programmes d'enseignement. Le SNES-FSU a soutenu cette nouvelle instance afin qu'elle puisse impulser un processus novateur d'élaboration et de conception des contenus à enseigner.

Dès 2012, le SNES-FSU avait été à l'initiative d'un appel « pour une autre méthode de construction des programmes scolaires » afin que leur écriture soit faite de manière plus démocratique, plus transparente et plus respectueuse de l'expertise enseignante, et plus conforme à l'intérêt des élèves.

Les projets de programmes ont été élaborés par les GEPP, composés d'enseignant-e-s, d'IPR, d'IG, de chercheurs..., qui ont commencé à travailler fin 2014, après un travail du CSP sur le socle commun de connaissances, de compétences et de

culture, « programme des programmes », et sur la charte des programmes : <https://www.snes.edu/Charte-des-programmes-un-pas-vers.html>

La composition des GEPP a été très inégale tant au niveau de leurs responsables que de leurs membres. Certains groupes ont fonctionné avec très peu de personnes et ont été constitués de manière totalement opaque, certains ont dû faire face à des lobbies divers et ont été contraints de revoir totalement les projets de programmes – ou bien ont été dessaisis de l'écriture finale – alors que la profession n'avait pas invalidé les orientations prises : c'est le cas particulièrement en histoire-géographie, technologie, EPS et EMI.

Des groupes de travail plus larges et pluriels sont à l'avenir nécessaires, en particulier pour l'élaboration de nouveaux programmes de lycée dont le SNES-FSU demande la mise en chantier.

► *Suite de la page 3*

Le SNES-FSU a voté contre ces programmes qui ont recueilli un avis défavorable du Conseil supérieur de l'Éducation.

Les demandes du SNES-FSU

Le SNES-FSU demande l'introduction de repères annuels dans les programmes dès la rentrée 2016 et une mise en œuvre progressive.

Des documents d'accompagnement sont par ailleurs indispensables pour préciser les contenus notionnels : ils sont en cours de rédaction et devraient être publiés d'ici le mois de mai, ce qui est particulièrement tardif ; le SNES-FSU souhaite qu'ils soient des outils professionnels proposant en particulier des exemples non prescriptifs de cours ou de séquences, respectant la liberté pédagogique des enseignant-e-s.



Le SNES-FSU demande que l'administration mette en place un observatoire national comprenant notamment les organisations syndicales représentatives, afin de « permettre aux divers acteurs de contribuer régulièrement à un bilan de la mise en œuvre des programmes » comme la charte des programmes le prévoit. Indispensables pour procéder aux ajustements réguliers nécessaires, il pourrait se nourrir des réflexions d'observatoires académiques.

Réfléchir avec le SNES-FSU

Le SNES-FSU entend poursuivre, avec la profession, sa réflexion sur l'évolution de ces programmes en lien avec sa lutte contre la réforme du collège. N'hésitez pas à contacter les groupes disciplinaires du SNES-FSU, réagir aux analyses et aux propositions de ce document, poser

LE SNES-FSU ET LES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT

Le SNES-FSU organise des journées de réflexion disciplinaires nationales et dans les académies qui permettent de débattre des programmes et de leur mise en œuvre : contenus enseignés, pratiques, conditions matérielles...

Sa réflexion s'appuie sur le travail et la confrontation avec des chercheurs, des formateurs, des mouvements pédagogiques... sous des formes variées. C'est ainsi, qu'au-delà de programmes et des pratiques, il travaille par exemple sur la culture commune et la démocratisation, la laïcité, l'évaluation des élèves, l'interdisciplinarité, la notion de compétences... Il est également présent chaque année aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois, et ces dernières années au Salon du livre d'histoire des sciences et techniques d'Ivry. Il participe au chantier de réflexion de l'Institut de recherches de la FSU sur les disciplines.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site du SNES : <http://www.snes.edu/Contenus-pratiques-disciplines.html>

une question, participer à une journée de réflexion, ou demander son inscription à une des listes de diffusion disciplinaires : contenus@snes.edu

VALÉRIE SIPAHIMALANI, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE

SANDRINE CHARRIER, SECRÉTAIRE NATIONALE,

RESPONSABLE DU SECTEUR CONTENUS

(1) BO spécial n° 11 du 26-11-2015 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33400 et, pour la physique-chimie et les SVT, complément des « repères de progressivité » au BO n° 48 du 24-12-2015 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=96710

(2) Les documents SNES-FSU remis au CSP :

http://www.snes.edu/IMG/pdf/analyse_projets_programmes_snes_csp_2.pdf

(3) Groupes d'élaboration des projets de programmes.

UNE NOUVELLE PRÉSENTATION DES PROGRAMMES

Ils sont beaucoup plus courts que les précédents programmes et organisés en trois volets :

- **Volet 1** : spécificités du cycle.
- **Volet 2** : contribution essentielle des enseignements et champs éducatifs à l'acquisition du socle commun.
- **Volet 3** pour chaque enseignement et chaque cycle, une même structure en

trois parties : 1) introduction généraliste, 2) déclinaison sous forme d'un tableau des différentes compétences travaillées en lien avec les cinq domaines du socle, toutes deux à destination grand public (fond bleu) ; 3) contenus curriculaires présentés dans un tableau à deux colonnes : l'une contient les « connaissances et compétences associées » à

acquérir et la seconde propose des « exemples de situations, d'activités ou de ressources pour l'élève ». Figurent également dans ce tableau, et différemment suivant les disciplines, des attendus de fin de cycle et des repères de progressivité. Des croisements possibles entre enseignements ont été rajoutés en fin de document.

► **Cette publication présente une analyse des enjeux de chaque discipline et enseignement, une analyse des programmes et de leur évolution et les propositions du SNES-FSU**

Ce dossier a été réalisé par **Grégory Anquetot, Alain Brayer, Thomas Brissaire, Alice Cardoso, Sandrine Charrier, Jean-François Clair, Amar El Farissi, Magali Espinasse, Amélie Hart-Hutasse, Xavier Hill, Amel Imalhayene, Anne-Sophie Legrand, Caroline Magaud, Christophe Magnier, Emmanuelle Mariini, Sonia Mollet, Virginie Pays, José Pozuelo, Claire Richet, Marc Rollin, Julien Savi, Georges Thai** pour le secteur contenus du SNES-FSU et par **Benoît Hubert** pour le SNEP-FSU



ARTS PLASTIQUES

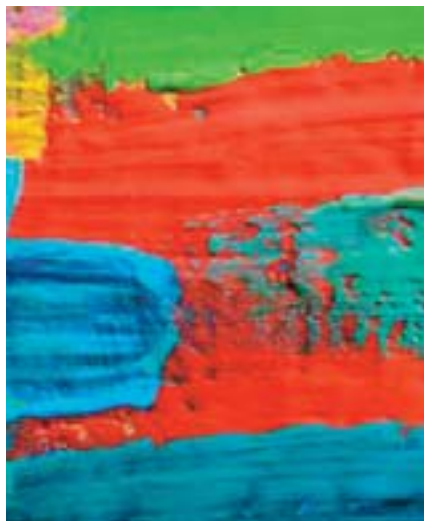
L'enseignement des arts plastiques est un enseignement de pratique artistique qui permet à l'élève par une démarche exploratoire de se questionner sur le monde qui l'entoure et de s'exprimer de manière singulière et sensible. Il participe pleinement à la formation artistique et culturelle de tous ainsi qu'à la construction de l'individu, en développant curiosité, autonomie et esprit critique. Pour le SNES-FSU ces enjeux doivent s'inscrire dans l'objectif d'apporter à chacun une culture commune.

Des enjeux bien réaffirmés dans les nouveaux programmes qui s'inscrivent dans tous les domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, contrairement à ceux de 2008 pour lesquels la contribution des arts plastiques était moins évidente. Malheureusement, sous couvert de liberté pédagogique, les programmes et la réforme du collège ne semblent pas pouvoir garantir à chacun l'acquisition de cette culture commune.

Les programmes de 2008

Ils s'organisaient autour de trois axes majeurs de travail : l'objet et l'œuvre en Sixième, images, œuvres et fiction en Cinquième, images, œuvres et réalité en Quatrième et l'espace, l'œuvre et le spectateur en Troisième.

Un préambule présentait de manière précise les enjeux de la discipline en développant les deux composantes fondamentales, pratique et culture artistique, les compétences, l'évaluation, les principes de mise œuvre...



Pour chaque niveau étaient présentés l'axe de travail et ses entrées, les apprentissages et les compétences attendues.

Le programme intégrait l'enseignement partagé d'histoire des arts qui devait encourager à la mise en place de projets interdisciplinaires.

Les techniques et pratiques du numérique étaient elles aussi intégrées.

Le SNES-FSU avait dénoncé le découpage arbitraire entre les niveaux, la difficulté de fait à construire une progression cohérente d'un niveau à l'autre, l'orientation du cycle central vers l'image au détriment de la matérialité, l'articulation avec l'enseignement d'histoire des arts censé représenter 50 % du programme, et l'absence de documents d'accompagnement.

Les nouveaux programmes

Le SNES-FSU a obtenu que la discipline continue à s'intituler « arts plastiques » dans tous les cycles et non « arts plas-

tiques et visuels », la dimension « plastique » intégrant de fait la dimension « visuelle ».

Ces programmes sont construits dans une logique spiralaire et s'organisent désormais par cycle et non plus par niveau. Les questions du programme doivent être traitées chaque année et de manière progressive.

Trois questions sont à traiter dans chaque cycle de manière croisée ou indépendante :

Au cycle 3 :

- La représentation plastique et les dispositifs de présentation
- Les fabrications et la relation entre l'objet et l'espace
- La matérialité de la production plastique et la sensibilité aux constituants de l'œuvre

Au cycle 4 :

- La représentation ; images, réalité et fiction
- La matérialité de l'œuvre ; l'objet et l'œuvre
- L'œuvre, l'espace, l'auteur, le spectateur

Les programmes très synthétiques s'organisent en une présentation des compétences, déclinées en sous-compétences, des questions et notions et d'exemples de situations, des activités et ressources pour l'élève, et enfin des pistes de croisements entre enseignements.

Les quatre compétences déclinées en sous-compétences sont identiques pour chaque cycle mais progressives dans le niveau de maîtrise.

Les questions d'évaluation et de situations pédagogiques n'apparaissent pas. Les programmes doivent s'articuler aux programmes d'histoire des arts (au cycle 4 au moins une thématique travaillée par an) et au référentiel du PEAC (Parcours d'éducation artistique et culturelle).

Les notions et questions du programme doivent également être abordées au cycle 4 dans le cadre des

EPI (Enseignements pratiques interdisciplinaires), cadre interdisciplinaire que nous contestons.

Chaque enseignant-e devrait donc construire son parcours de formation en articulant les programmes, au PEAC, à l'histoire des arts, à l'EMI, à l'AP, aux EPI au cycle 4...

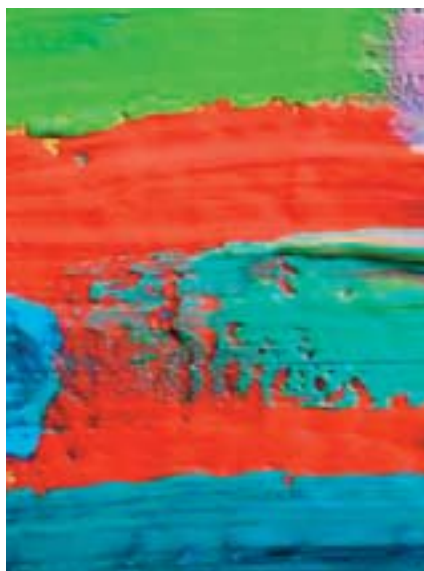
C'est donc bien une autre conception du métier qui se dessine : plusieurs textes ou référentiels à prendre en compte dans la construction du cours, avec une dimension plus collective du métier, très chronophage, et tout ceci avec le même nombre de classes à prendre en charge, sans diminution du nombre d'heures de cours, et sans heures de concertation intégrées dans le service.

Analyse commune aux cycles 3 et 4

Les programmes sur l'ensemble des cycles sont cohérents mais déstabilisants par leur approche synthétique qui laisse trop de place à l'implicite. Les compétences identiques pour chaque cycle permettent de donner une vision claire et globale des objectifs même si elles restent ambitieuses par rapport à l'horaire dédié.

La présentation ne rend pas les programmes opérationnels.

L'articulation entre la pratique et la



culture artistique est bien réaffirmée mais n'est pas explicitée pour favoriser la mise en œuvre.

Au nom de la liberté pédagogique, aucun repère annuel n'apparaît. Les enseignant-e-s vont donc devoir construire leur parcours de formation sur chaque cycle, ce qui va générer des inégalités sur le territoire, en plus de mettre en difficulté les élèves qui changent d'établissement, et les enseignant-e-s TZR ou contractuels.



Le SNES-FSU a proposé des repères spécifiques pour la classe de Sixième et des repères annuels pour le cycle 4 pour faciliter la construction du projet de formation sur le cycle. Ils n'ont pas été retenus. Le SNES-FSU propose qu'ils soient examinés lors de l'écriture des documents d'accompagnement.

Non prescriptifs, ils doivent permettre aux enseignant-e-s de s'approprier les programmes et garantir aux élèves l'acquisition d'une culture commune. Nous devons y retrouver des repères annuels forts (questionnements, thématiques, repères de progressivité), des éléments de cadrage sur l'évaluation, des pistes de références artistiques articulées aux notions à aborder, des indications sur les différentes situations pédagogiques et la construction d'une séquence, des éléments sur l'aménagement de la

classe et ses équipements. Les collègues ont déploré l'absence de tels documents en 2008 et attendent la publication d'outils qui faciliteront l'appropriation et la mise en œuvre.

Au cycle 3

Les trois grandes questions du programme sont bien adaptées à l'âge des élèves mais la présentation sous forme de tableau des notions à questionner ne rend pas l'appropriation aisée. L'écriture n'est pas adaptée à un programme inter-degrés : le SNUipp-FSU⁽¹⁾ estime qu'ils sont inaccessibles et décourageants.

Le problème principal du cycle 3 est la construction du parcours de formation avec les collègues du premier degré sans temps de concertation et sans formations communes. Comment organiser l'enseignement de la discipline entre premier et second degré quand on sait qu'il peut y avoir plus de trois écoles dans le secteur d'un collège, que les enseignant-e-s d'arts plastiques peuvent avoir à partager leur service entre deux voire trois établissements ? Les pistes de croisements entre enseignements ne sont que des idées listées sans plus d'explication qui laissent craindre des dérives technicistes et utilitaires telles que la fabrication de décors de théâtre...

Au cycle 4

Les trois questions du cycle 4 (*la représentation ; images, réalité et fiction, la matérialité de l'œuvre ; l'objet et l'œuvre, l'œuvre ; l'espace, l'auteur et le spectateur*) reprennent les axes des programmes de 2008 (l'objet et l'œuvre en Sixième, images, œuvres et fiction en Cinquième, images, œuvres et réalité en Quatrième et l'espace, l'œuvre et le spectateur en Troisième). Cette écriture peut porter à confusion car elle peut amener à découper le programme en une question par année, même s'il est précisé : « *les questions*

sont travaillées tous les ans dans une logique d'approfondissement ».

La notion de projet est présente mais non définie, elle doit être travaillée de manière progressive tout au long du cycle mais aucune indication n'est précisée concernant cette approche progressive.

L'interdisciplinarité est une pratique complexe et même si les enseignant-e-s d'arts plastiques essaient fréquemment de la mettre en place, il faudrait du temps et de réelles formations pour proposer des projets pertinents et profitables pour tous les élèves.

Une place importante est faite aux techniques du numérique. Le point positif est la précision faite sur le numérique en arts plastiques : les enseignant-e-s doivent le considérer comme une technique à part entière qui se questionne à travers les notions plasticiennes. Cependant l'équipement des salles d'arts plastiques au collège est encore loin de permettre l'atteinte de ces objectifs dans tous les établissements. Comment questionner les usages du numérique quand les dotations des conseils départementaux sont soit insuffisantes soit non adaptées au traitement de l'image, au montage vidéo... Nous sommes également confrontés aujourd'hui à l'obsolescence des équipements comme les appareils photographiques, tablettes,

et caméscopes. À tout cela s'ajoute le problème du manque de formation et de l'absence de décharge de service pour la gestion du matériel.

L'impact des programmes de cycle et de la réforme du collège sur l'enseignement des arts plastiques

Si la réforme du collège s'appliquait à la rentrée 2016, la mise en œuvre des programmes dans le cadre de cette réforme aurait de fortes implications. En plus d'une augmentation importante de la charge de travail, la discipline risque d'être mise à mal. Les difficultés liées à l'organisation des EPI et de l'AP dans les collèges amèneront de nombreux chefs d'établissement à proposer la semestrialisation des arts plastiques. Soyons vigilants, sous couvert de confort pour les élèves et l'enseignant-e, cet aménagement sera une variable d'ajustement sans aucun bénéfice. Pire, il viendra fragiliser la discipline au sein du système éducatif. Les élèves ont besoin de repères et de régularité dans les apprentissages sur chaque année du cycle même si le cadre d'une heure hebdomadaire est contraignant. ▶

(1) Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs des écoles et PEGC

|| → Pour lire l'introduction générale

|| → Pour retourner au sommaire

